



CHÂTEAU DE VERSAILLES

Exonérations des droits d'accès aux collections permanentes du musée sur présentation d'un justificatif

Bénéficiaires des exonérations	Justificatif	
Jeunes de moins de 18 ans Jeunes de moins de 26 ans, quelle que soit leur nationalité, résidents de longue durée dans les pays de l'Union européenne	Sur présentation d'un document d'identité, avec photographie, mentionnant la date de naissance (passeport, visa longue durée, carte de séjour, carte d'étudiant...)	Gratuité
Groupes scolaires (5 à 30 personnes) y compris les personnels et enseignants les accompagnant	Sur présentation de la liste des élèves mentionnant leur âge	Gratuité
Élèves de l'École du Louvre Élèves de l'Institut national du Patrimoine et des universités délivrant le diplôme de restauration Élèves de l'École nationale des Chartes Élèves en architecture, histoire, histoire de l'art et archéologie des universités Élèves des écoles d'arts publiques (nationales, régionales, municipales et autres) étudiant les arts plastiques, les arts graphiques, le design et la création industrielle, les métiers d'art	Sur présentation de la carte étudiant	Gratuité

Élèves et personnel du potager du Roi	Sur présentation de leur badge d'accès au Potager	Gratuité
Enseignants, titulaires, contractuels ou stagiaires (en individuels et en groupe de 5 à 30 personnes) en activité dans les établissements du 1 ^{er} et du 2 nd degré du ministère de l'Éducation nationale ou privés sous contrat avec celui-ci (école, collège, lycée), ainsi que les établissements d'enseignement français à l'étranger homologués relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE)	Sur présentation du Pass éducation, en cours de validité	Gratuité
Équipes éducatives des écoles et établissements scolaires, comprenant les personnels des écoles publiques, des collèges et lycées publics (titulaires, contractuels et stagiaires) porteurs du Pass éducation en cours de validité, dont la liste suivante : chefs d'établissement ; conseillers principaux ; conseillers d'orientation psychologue, hors directeurs de centre d'information et d'orientation ; personnels techniques (filière ouvrière, ingénieurs et personnels techniques de recherche et de formation) ; assistant d'éducation ; médecins et infirmiers scolaires ; assistants sociaux ; contrats aidés ; conseillers pédagogiques du 1 ^{er} degré et départementaux	Sur présentation du Pass éducation, en cours de validité	Gratuité

<ul style="list-style-type: none"> -Bénéficiaires de l'aide sociale, du revenu de solidarité active et autres minima sociaux -Groupes de bénéficiaires de l'aide sociale, du revenu de solidarité active et autres minima sociaux (5 à 30 personnes) y compris les personnes les accompagnant - Demandeurs d'emploi -Groupes de demandeurs d'emploi (5 à 30 personnes) y compris les personnes les accompagnant 	<p>Sur présentation d'une attestation de l'aide sociale, revenu de solidarité ou autres minima sociaux (revenu de solidarité active, allocation personnalisée d'autonomie, aide sociale de l'État pour les réfugiés, allocation de solidarité spécifique, attestation de Pôle Emploi de moins de 6 mois pour les demandeurs d'emploi</p>	<p>Gratuité</p>
<p>Personnel scientifique des musées publics français ou étrangers (conservateurs et inspecteurs généraux des musées)</p>	<p>Sur présentation de la carte professionnelle</p>	<p>Gratuité</p>
<p>Membres du Conseil International des Musées (ICOM) ou des Monuments et Sites (ICOMOS)</p>	<p>Sur présentation de la carte professionnelle nominative</p>	<p>Gratuité</p>
<p>Personnel en activité ou retraité relevant du ministère de la Culture et de la communication et un accompagnateur</p>	<p>Sur présentation de la carte du ministère de la Culture et de la Communication</p>	<p>Gratuité</p>
<p>Personnes handicapées civiles ou grands mutilés de guerre, ainsi qu'un accompagnateur par personne</p>	<p>Sur présentation d'une carte d'invalidité</p>	<p>Gratuité</p>
<p>Membres des conseils d'administration de la Réunion des Musées Nationaux et de l'Établissement public de Versailles</p>	<p>Sur présentation de la carte de membre</p>	<p>Gratuité</p>

Artistes professionnels des arts graphiques, plastiques et photographiques cités à l'article L.382-1 du code de la Sécurité sociale	Sur présentation de l'attestation annuelle établie par l'organisme chargé de leur affiliation, qui donne droit à une contremarque pour un accès gratuit aux collections permanentes et aux expositions	Gratuité
Membres de la Société des Amis de Versailles	Sur présentation de la carte nominative et datée	Gratuité
Titulaires de la carte « Paris Museum Pass » Carte en vente au Château : 2 jours, 48 € ; 4 jours, 62 € ; 6 jours, 74 €	Sur présentation de la carte nominative et datée	Gratuité
Titulaires de la carte « Château de Versailles Spectacles »	Sur présentation de la carte	Gratuité
Titulaires de la carte « Relais culturels »	Sur présentation de la carte nominative datée	Gratuité
Titulaires de la carte « 1 an à Versailles »	Sur présentation de la carte nominative et datée (et, pour les détenteurs d'une carte Duo, avec un accompagnant au choix du titulaire de la carte)	Gratuité
Militaires engagés en uniforme, sous-officiers en uniforme, accompagnateurs des troupes participant au défilé militaire du 14-Juillet	Gratuité pendant 8 jours avant le 14- Juillet	Gratuité
Titulaires d'AOT et de COT ainsi que leurs personnels travaillant sur le site	Sur présentation d'un badge de l'EPV	Gratuité

Titulaires de la carte professionnelle du tourisme Paris Île-de-France	Sur présentation de la carte professionnelle	Gratuité
Guides nationaux du tourisme et conférenciers des musées nationaux, guides interprètes auxiliaires	Sur présentation de la carte professionnelle	Gratuité
Journalistes	Sur présentation d'une carte de presse nationale ou internationale	Gratuité
Membres du syndicat de la presse artistique, membres de l'Association Internationale des Critiques d'Art (A.I.C.A.)	Sur présentation de la carte de membre	Gratuité
Titulaires d'une carte de réduction pour famille nombreuse	Sur présentation de la carte nominative	Tarif réduit
Visiteurs acquittant le droit d'entrée avec des chèques-vacances	Paiement effectué sous la forme de chèques-vacances	Tarif réduit
Titulaires des cartes de sociétés d'amis des musées nationaux	Sur présentation de la carte nominative et datée	Tarif réduit